



Controle alcoolemie positif

Par **Benoitc13**, le **23/04/2023 à 11:57**

Bonjour, rnrnJ'ai été contrôlé dans la nuit de vendredi à samedi dernier et le test s'est avéré positif.rnrnContrôle alcoolémie POSITIF rnrnmise de menottes (serré) car « agité » je voulais prendre de l'eau dans ma voiture et bonbon à la menthe (boîte arraché des mains) rnrnArrivé au poste rnrnMise de mes affaires dans une boîte, prise d'alcoolémie au souffleur mais un policier dit que ça ne fonctionne pas mais un papier sort tout de même de la machine. Pas d'annonce de mon taux et mise en cellule de dégrisement sans eaux, sans couverture. rnrnLe matin on m'annonce que durant la nuit j'étais à 2g mais aucun prise de sang effectué (avec une machine soit disant défectueuse)rnrnDans la journée on m'annonce que je vais être auditionné sur les faits mais l'audition n'a jamais lieu. rnrnA 16h30, on m'annonce que je vais passer la nuit en cellule et une heure plus tard que je suis libéré car ils ont eu au téléphone la magistrate et comme je ne suis pas connu des services de polices je suis relâché et serait contacté pour être auditionné rnrnJe suis donc sortie du commissariat sans avoir été auditionné par OPJ, aucun document ne m'a été transmis, aucune prise de sang ne m'a été effectuée pour valider mon soit disant taux de 2g avec un appareil qui ne fonctionnait pas au moment du souffle.rnrnLa magistrate a décidé de me relâcher car « inconnu des services de police »rnrnActuellement ils ont gardés mon permis de conduire mais je n'ai aucun document, juste signé un document attestant de la liberté. rnrnRelâché a 17h30, 1h apres que l'ont m'ai dit que je passerais la nuit en cellule de dégrisement.rnrnMa question est donc la suivante, est ce préférable de prendre un avocat afin de trouver un vice de procédure ou bien lorsque mon dossier passera, étant donné qu'il est vide il ne se passera rien ? rnrnCordialement,

Par **BrunoDeprais**, le **25/04/2023 à 22:08**

Bonsoir, rnrnL'éthylomètre a force de loi, pas besoin d'une prise de sang.rnrnVotre permis fait

l'objet d'une rétention administrative en attente de jugement.